



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Saint-Emilion

Opération de Restauration Immobilière

Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, au profit de la commune de Saint-Emilion, des travaux de restauration immobilière de 14 immeubles

Par arrêté préfectoral en date du 12 mai 2022, la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la Gironde, a prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de restauration immobilière de 14 immeubles, situés rue du Couvent, 9 rue André Loiseau, 10 rue de la porte Bouqueyre, 11 rue de la petite fontaine, 26 rue de la grande fontaine, 13 rue du Marché, 1 rue du Marché, 4 place de l'Eglise Monolithe, 11 rue de la Cadène, 23 rue Guadet, 6 rue de la porte Brunet, 8 rue de la porte Brunet, 3 rue de la Liberté et 11 rue de la porte Brunet à Saint-Emillion.

Cette enquête aura lieu du 30 mai au 27 juin 2022 inclus. Son déroulement devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Mme Hélène DURAND-LAVILLE, Ingénieure-urbaniste, est désignée en qualité de Commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête en Mairie de Saint-Emilion, 6 place Pioceau, dans la Salle des Commissions, aux horaires habituels d'ouverture des services au public, à savoir :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- jeudi de 8h30 à 12h00.

Des observations sur l'utilité publique de l'opération pourront être consignées par écrit sur le registre d'enquête ou être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur, en Mairie.

En outre, le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Saint-Emilion, les :

- lundi 30 mai 2022, de 9h00 à 12h00,
- vendredi 03 Juin 2022, de 14h00 à 17h00,
- samedi 11 Juin 2022, de 9h00 à 12h00,
- lundi 27 juin 2022, de 9h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique seront tenus à la disposition du public en Mairie de Saint-Emilion, et ce pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande à la Préfète de la Gironde - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales – Cité administrative – B.P. 90 – 33090 BORDEAUX Cedex), où ils seront de même consultables.
